DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE MILITAIRE

(Personnel en RETRAITE ou RESERVISTE ou HONORAIRE) (1)
(Officiers - sous-officiers - hommes du rang)

Photo couleur
Récente
NON TAMPONNEE

(4)

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM (2) : ……..

Prénoms (2) : ……

Date et lieu de naissance : ……

Matricule marine : ……..

Groupe sanguin avec facteur rhésus (information obligatoire) : ……..

Grade : ……

Motif de la demande et joindre impérativement l'ancienne carte (3) : ……

Date de la demande : Signature du demandeur

Photo
couleur
Récente

à
AUTHENTIFIER
(4) (5)

APPOSITION
DU TAMPON
SUR LA
PHOTO

A REMPLIR PAR L'AUTORITE AUTHENTIFIANT LA PHOTO DU DEMANDEUR DE CARTE

Le (5) ……

……

authentifie l'identité et la photographie collée ci-contre de (6) : ……

……

Résidant à : ……

……

A..... le……
(cachet et signature de l'autorité authentifiant la photo du demandeur)

Cet imprimé est destiné à la vérification de l'identité de la personne et de la photographie,il ne s'agit pas d'une certification conforme de document administratif.

NOTA

(1) - Rayer les mentions inutiles

(2) - Nom de jeune fille pour les femmes mariées - Prénoms, au complet, dans l'ordre de l'état-civil.

(3) - En cas de vol ou de perte joindre une photocopie du procès-verbal de police ou de gendarmerie.

(4) - Les photographies doivent être en couleur de format (hauteur 4,5 cm, largeur 3,5 cm) et présenter l'intéressé sans coiffure, visage de face, sans retouche et sur fond neutre. L'usage de photographies type "photomaton", ou reproduites au moyen de scanner ou de photocopies n'est pas autorisé.

(5) - Autorités pouvant authentifier les demandes de carte d'identité (et non pas certifier conforme) :
- Antenne pour l'emploi des réservistes (APER),
- Mairie du domicile.
- Commandants de brigade de gendarmerie.
- Commandants de formation d'emploi.
- Agent consulaires locaux.

(6) - Nom et prénoms du demandeur de la carte d'identité.

Cette demande, dûment remplie, signée et authentifiée doit faire retour à :

BCRM Toulon
Bureau Maritime des Matricules
BP 413
83800 Toulon Cedex 9